

1. WORLD MED ASSISTANCE est une SARL immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 803740356. WORLD MED ASSISTANCE est représentée dans ce document par le sigle WMA.
2. Toutes prestations ou demandes de prestations impliquent l'acceptation des présentes conditions générales de vente.
3. Les prestations sont facturées selon le devis réalisé, transmis et accepté par le client. Tous les prix, montants et paiements mentionnés dans les documents WMA sont stipulés en Euro (€).
4. Les prestations sont réalisées selon les caractéristiques détaillées dans l'estimation. Selon les informations qui sont susceptibles d'évoluer (données médicales, météorologie...) WMA peut décider unilatéralement de modifier les conditions d'exécution de la prestation (accompagnement médical, ajournement de la prestation, type d'appareil ou de véhicule...).
5. Nos équipes ont le droit de refuser le transport d'un patient si sa situation médicale réelle est substantiellement différente de celle qui est renseignée dans le rapport médical ou dans les échanges écrits et/ou verbaux préalables à la prestation et que celle-ci met la vie ou l'intégrité du patient en danger en cas de transport. Dans ce cas, le prix complet de la mission sera néanmoins facturé au client. WMA le notifiera au client et procédera en accord avec celui-ci.
6. Toute période d'attente, imprévue et supérieure à 30 minutes et qui ne peut être imputée à WMA, sera facturée 200,00 € (hors TVA) par heure entamée.
7. Si le trajet tel que planifié initialement doit être changé pour des raisons qui sont au-delà du contrôle de WMA (par ex. conditions météorologiques imprévues, fermeture d'aéroport, de routes...) les coûts supplémentaires en découlant seront facturés au Client.
8. Si les retards se produisent pour des raisons inattendues (par ex. pour des raisons d'ordre technique), excepté en cas de négligence grossière et intentionnelle, WMA a le droit de changer le trajet en conséquence. Si cela entraîne un retard excédant 6 heures le client a le droit d'annuler la mission sans frais d'annulation. Dans un tel cas seulement les coûts survenus lors de la préparation seront facturés au client.
9. Si pendant le rapatriement ou le transport l'état du patient se dégrade et qu'un arrêt intermédiaire pour son hospitalisation (ou avis médical) est nécessaire, tous les frais supplémentaires encourus seront facturés au client. En outre WMA ne sera pas responsable des frais ainsi encourus à l'hôpital.
10. Si les retards qui sont en dehors de la responsabilité de WMA incluent des frais supplémentaires (par ex. l'arrêt nocturne, frais d'aéroport supplémentaires la nuit, ...), ces derniers seront facturés au Client.
11. La responsabilité de WMA est limitée à la négligence grossière et intentionnelle. Le transport de passagers, bagages ou chargements est exécuté conformément aux règlements de la Convention de Varsovie. WMA ne prend aucune responsabilité pour les incidents découlant d'un cas de force majeure par ex. grève, guerre, ou sabotage.
12. Bagage: Seulement deux bagages n'excédant pas 20 kg chacun peuvent accompagner le patient. Autrement les

bagages resteront sur place ! WMA ne sera pas responsable des bagages restant sur place.

13. Passager supplémentaire: un accompagnateur sera uniquement accepté avec l'approbation préalable de WMA et de l'équipage sous réserve que cela ait été prévu dans l'estimation.
14. Politique d'Annulation: si la mission est annulée entre la confirmation et jusqu'à 48 heures avant la prise en charge planifiée, 25% du prix cité plus les frais encourus seront facturés au Client. Si la mission est annulée dans les 24 heures qui précèdent la prise en charge planifiée, 50% du prix cité plus les frais encourus seront facturés au Client. Si la prise en charge a déjà été effectuée, le kilométrage réel ainsi que les frais encourus (mais au moins 60% du prix cité) seront facturés.
15. Paiement: pour les particuliers et organismes ne disposant pas de convention avec WMA, le prix de la prestation, tel que défini dans l'estimation, doit avoir été réglé à 100% avant le déclenchement des opérations. Pour les entreprises ou les organismes disposant d'une autorisation de paiement différé, les factures sont à régler dans un délai de 30 jours courant dès la réception de la facture. Si un réajustement est nécessaire concernant des frais supplémentaires, celui-ci est à régler dans les mêmes conditions que mentionnées ci-dessus. Les frais de dossier sont réputés acquis par WMA et non remboursables.
16. Après la confirmation écrite, la prestation reste sujette aux droits de circulation et à toutes les approbations gouvernementales nécessaires.

17. Tous les préavis et autres communications entre les Parties se feront sous forme écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception, emails avec accusé de réception ou par fax avec accusé de réception).
18. Au cas où une partie des conditions générales est frappé de nullité, les paragraphes restants ne sont pas affectés par cette nullité. Les litiges résultants ou provenant du présent accord seront soumis aux juridictions françaises. La législation française est applicable.